

UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE

MODALITES D'INSCRIPTION

Merci de lire attentivement les points ci – dessous

Aucune photocopie ne pourra être faite au sein du service de la Scolarité Centrale

Vous devrez présenter les documents originaux + photocopie

En cas de document manquant, l'inscription administrative ne pourra être effectuée

Aucune inscription administrative ne pourra être effectuée sans rendez – vous pris au préalable auprès de la Scolarité Centrale

Le paiement des frais d'inscription s'effectuera uniquement par carte bancaire. Pas d'espèces.

L'inscription administrative doit être suivie obligatoirement **d'une inscription pédagogique** auprès de votre secrétariat

Information CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus)

En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018, les étudiants en formation initiale doivent OBLIGATOIREMENT s'acquitter de la C.V.E.C auprès du CROUS via le site :

messervices.etudiant.gouv.fr

Vous recevrez, par mail, une attestation sur laquelle figure votre numéro d'attestation obligatoire pour effectuer votre inscription administrative. Cette contribution a été instaurée afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants

VOUS ETES BACHELIER(E) FRANÇAIS

Vous devez fournir **OBLIGATOIREMENT** :

Autorisation d'inscription à l'Université LE HAVRE NORMANDIE

Diplôme ou relevé de notes du Baccalauréat

L'attestation de la C.V.E.C (sauf en cas de dispense justifiée par un document officiel)

Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire)

Titre de paiement (carte bancaire, chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'ULHN, virement externe)

Si vous êtes mineur, l'autorisation parentale issue obligatoirement du site internet de l'ULHN ainsi que la copie de la pièce d'identité du parent signataire

Si vous êtes boursier, la notification de bourse. Si vous ne la possédez pas, vous devrez vous acquitter des frais d'inscription qui vous seront remboursés ultérieurement sur présentation de la notification définitive et d'un RIB à votre nom

Service National :

Entre 16 et 18 ans : l'attestation de recensement

Entre 18 et 25 ans : la JDC

Dans tous les cas, la JDC doit obligatoirement être effectuée pour la fin de votre cycle de licence ou master à l'ULHN afin d'obtenir votre diplôme.

Pensez donc à effectuer votre journée d'appel le plus tôt possible et nous fournir très rapidement ce document pour mise à jour de votre dossier administratif.